



## Note conceptuelle

### ATELIER REGIONAL PREPARATOIRE DE LA 13<sup>ème</sup> CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC AU PROFIT DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE (OCI)

10-11 janvier 2024, Tunis, République Tunisienne



#### Contexte :

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) représente la principale instance de négociations des règles commerciales multilatérales. La Conférence ministérielle (CM) de l'OMC est l'organe suprême habilitée à prendre les décisions sur toutes les questions relevant de tout Accord commercial multilatéral. Elle se réunit une fois tous les deux ans et rassemble tous les Membres de l'OMC qui sont à la fois les pays et les unions douanières.

Depuis 1996, la CM a tenu 12 sessions dont la dernière a eu lieu en juin 2022 à Genève. Les résultats de ces sessions se présentent sous forme d'adoption d'Accords multilatéraux<sup>1</sup>, de décisions et de déclarations ministérielles.

La 13<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle (CM13) aura lieu du 26 au 29 février 2024 au Centre National d'Exposition d'Abu Dhabi/ Emirats Arabes Unis (ÉAU). La particularité de cette session est qu'elle sera présidée par un Etat Membre de l'OCI.

Il y a lieu de signaler qu'après son élection comme Président de la CM13, lors la réunion du Conseil général de l'OMC, S.E. M. Thani bin Ahmed Al Zeyoudi, Ministre d'État au Commerce Extérieur des Emirats, a déclaré que son pays est pleinement déterminé à travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres de l'OMC, afin de trouver un consensus sur une série de sujets complexes et, par conséquent, assurer le succès de cette session.

La CM13 intervient dans un contexte international difficile nécessitant des solutions aux problématiques du développement économique durable. A cet effet, les Ministres tenteront de trouver un terrain d'entente sur les questions qui restent en suspens, tout en consolidant les acquis de la CM12 dits "Geneva package".

Les résultats de la CM12 et l'état des lieux des négociations commerciales en cours peuvent se résumer, par thématique, comme suit :

#### Commerce et santé

Les discussions de la CM12 ont mis en relief les liens entre le commerce et la santé. Les membres de l'OMC ont adopté : 1) une déclaration ministérielle reconnaissant l'importance du système commercial multilatéral comme vecteur pour lutter contre la COVID-19 et les futures pandémies potentielles et 2) une décision ministérielle offrant

<sup>1</sup> Il s'agit de l'Accord de la Facilitation des Echanges (AFE) adopté au cours de la CM9 en décembre 2013 et l'Accord des subventions à la pêche adopté lors de la CM12 tenue en juin 2022.

le droit aux membres d'annuler les brevets dans certaines circonstances et permettant une souplesse pour diversifier la production de vaccins contre la COVID-19. Les Etats Membres se sont également engagés à explorer l'opportunité à étendre la décision pour couvrir la production d'équipement et matériels de diagnostics et de soin contre la COVID-19.

Les activités de l'OMC comprennent des programmes de coopération technique visant la santé publique, le commerce et la propriété intellectuelle. Les discussions en cours sont menées au niveau du Conseil des ADPIC et visent la mise en œuvre de flexibilités supplémentaires pour la santé publique prévues par l'Accord sur les ADPIC, telles que le "système de licences obligatoires spéciales" pour les pays ayant des capacités de fabrication inexistante ou limitées.

### Subventions à la pêche

L'Accord sur les subventions à la pêche adopté lors de la CM12 engage les Etats Membres à éliminer au maximum les subventions à la pêche nuisibles qui constituent une source d'épuisement des stocks de poisson. C'est le premier accord de l'OMC en lien direct avec la protection de l'environnement.

Pour que l'Accord soit mis en œuvre, les deux tiers des Membres doivent déposer leurs "instruments d'acceptation" auprès du Secrétariat de l'OMC. Il y a lieu de noter que, pour l'instant, 13 pays ont déposé leurs "instruments d'acceptation" dont deux membres seulement appartenant à l'OCI (Emirats Arabes Unis et le Nigéria).

Par ailleurs, les discussions sont en cours, pour trouver un terrain d'entente aux questions en suspens, notamment certaines dispositions additionnelles qui amélioreraient les disciplines de l'Accord.

### Sécurité alimentaire

L'Accord sur l'agriculture de l'OMC reconnaît explicitement la nécessité de tenir compte de la sécurité alimentaire. La CM12 a été couronnée par l'adoption : 1) d'une déclaration ministérielle confirmant le rôle essentiel du commerce pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale et engager les membres à améliorer le fonctionnement des marchés mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture et 2) d'une décision exemptant les aliments achetés dans le cadre du Programme Alimentaire Mondial à des fins humanitaires, de toute interdiction ou restriction d'exportation.

Conformément au mandat énoncé dans la déclaration ministérielle de la CM12 sur la réponse d'urgence à l'insécurité alimentaire, un nouveau groupe de travail de l'OMC sur la sécurité alimentaire a été mis en place. L'objectif est d'examiner le nouveau programme de travail visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA).

### Commerce électronique

Les Membres de l'OMC ont adopté, à la deuxième Conférence Ministérielle de mai 1998, une Déclaration sur le commerce électronique mondial qui met en relief la place de plus en plus importante du commerce électronique dans le système commercial mondial. Ladite déclaration exhortait le Conseil général de l'OMC à établir un

programme de travail complet visant à examiner toutes les questions liées au commerce qui émanent du commerce électronique.

En outre, les Ministres ont convenu de maintenir la pratique consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. Cette pratique est connue sous le nom de "moratoire sur les transmissions électroniques". Lors de la CM12, les Membres de l'OMC ont décidé de maintenir ledit moratoire tout en intensifiant les discussions sur cette question. Le moratoire restera en vigueur jusqu'au février 2024, date de la tenue de la CM13.

Dans le cadre des négociations en cours, le consensus a été atteint sur les questions suivantes : la protection des consommateurs en ligne ; la signature et l'authentification électroniques ; les messages électroniques commerciaux non sollicités (spam) ; les données publiques ouvertes ; les contrats électroniques ; la transparence ; et le commerce sans papier. Les aspects en cours de discussions sont : l'accès ouvert à internet, le code source, les droits de douane, les cadres pour les transactions électroniques, la facturation électronique et la cybersécurité.

### Réforme de l'OMC

Lors de la CM12, les Etats Membres de l'OMC ont convenu d'entreprendre un examen complet des fonctions de l'OMC pour améliorer son efficacité face aux défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral. L'objectif est de soumettre d'éventuelles propositions de réforme au CM13.

Les Ministres ont également convenu de tenir des pourparlers sur les préoccupations concernant le système de règlement des différends de l'OMC, en vue de le rendre opérationnel en 2024.

### Autres sujets

Les autres questions discutées lors la CM12 ont permis l'adoption de ce qui suit :

- La déclaration sanitaire et phytosanitaire (SPS) engageant les Membres de l'OMC à moderniser l'Accord SPS, qui régit les normes sur les produits alimentaires, animaux et végétaux. En novembre 2022, les membres ont convenu du processus pour entreprendre ce travail.
- La décision réaffirmant la volonté des Etats Membres de relever les défis particuliers auxquels sont confrontées les petites économies.
- La décision de prolonger jusqu'à la CM13, un moratoire sur les plaintes dites "en situation et en situation de non-violation" de l'Accord sur les ADPIC, qui traitent des situations dans lesquelles un membre de l'OMC peut faire valoir qu'il a été privé d'un avantage de propriété intellectuelle attendu, même si aucun Accord n'a été violé.

Les Etats Membres vont essayer d'avancer dans les discussions de ces sujets, dans le cadre de la CM13. En outre, ils vont se pencher sur de nouveaux sujets tels que les nouvelles initiatives pour intensifier les travaux de l'OMC sur le commerce et l'environnement dont le dialogue sur les plastiques et la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

Face à la richesse et la complexité des thématiques qui vont faire l'objet des discussions dans le cadre de la CM13, le CIDC, l'OMC et la BID programment l'organisation d'un atelier préparatoire de la CM13, sous l'égide du ministère du Commerce et du Développement des Exportations de la République Tunisienne.

### **Objectifs :**

L'objectif principal est de permettre aux Etats Membres de l'OCI de mieux préparer leur participation à la CM13.

Les objectifs spécifiques de cet atelier sont de :

- s'enquérir des dernières informations sur l'état d'avancement des discussions sur le commerce et la santé, les subventions à la pêche, la sécurité alimentaire, le commerce électronique et la réforme de l'OMC ;
- échanger les expériences des pays de l'OCI pour rapprocher leurs positions.

### **Méthodologie :**

- L'atelier se déroulera en mode présentiel sur 2 jours (10-11 janvier 2024).
- Les sessions se dérouleront sous forme de présentations qui seront assurées par des experts spécialisés de l'OMC, de l'ITC, de la CNUCED, de la Ligue Arabe et suivies par des séances de questions et réponses.
- Une session d'échange d'expérience sera animée par les négociateurs de certains Etats Membres de l'OCI.

### **Résultats attendus :**

- Meilleure compréhension des opportunités et des enjeux des discussions en cours au sein de l'OMC ;
- Meilleure coordination des positions entre pays membres ;
- Faciliter la participation des pays membres de l'OCI, à la CM13.

### **Participants :**

Cet Atelier ciblera les participants des pays de l'OCI relevant des :

- Ministères chargés du commerce ;
- Membres des comités nationaux des négociations commerciales ;
- Représentants de l'OMC, de la CNUCED, de l'ITC, et de la Ligue Arabe.

### **Langue :**

L'atelier se déroulera dans les trois langues officielles de l'OCI (anglais, arabe et français), via une interprétation simultanée.

### **Date, lieu et durée :**

- L'atelier se déroulera, les 10 et 11 janvier en mode présentiel.
- Les participants sont priés de confirmer leur participation au plus tard le 25 décembre 2023.

## **Organisateurs :**

- Ministère du Commerce et du développement des exportations de la République Tunisienne  
Contact : M. Jamel Elifa, email : [elifa\\_med@yahoo.fr](mailto:elifa_med@yahoo.fr)
- Centre Islamique pour le Développement du Commerce  
Contact : M. Ismail Taqui, email : [i.taqui@icdt-oic.org](mailto:i.taqui@icdt-oic.org)
- Département de la Coopération et du Développement des Capacités de la BID  
Contact : M. Nazar Diab, email : [ndiab@isdb.org](mailto:ndiab@isdb.org)

## **Aspects logistiques :**

- Le nombre des participants est fixé à 1 participant par pays.
- Le CIDC et la BID, prendront en charge les frais de voyage, d'hébergement et de séjour pour un (1) représentant par Etat membre, pour une durée de 4 jours.
- Les frais de déplacement comprennent un billet d'avion aller-retour, en classe économique.
- Les frais de séjour s'élèvent à une indemnité journalière de \$50 par jour, pour couvrir les frais de dîner.
- Le transport domestique (Aéroport- Hôtel), les frais de la salle et des pause-café seront assurés par le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations de la République Tunisienne.
- La partie tunisienne s'occupera de la sélection des hôtels à Tunis.
- L'OMC, la CNUCED et l'ITC se chargeront du contenu scientifique de l'atelier (désignation des experts qui vont animer les travaux).
- Certains pays feront des présentations sur l'avancement de leur préparatif à la MC13.
- Les organisateurs inviteront certains secrétariats des groupements économiques des Etats Membres.
- Les participants doivent prendre en charge l'obtention de leur VISA, auprès des Ambassades de la République Tunisienne dans leurs pays respectifs.